Questions autour du handicap

Questions autour du handicap

1. Les 5 grandes catégories de handicaps
2. Le handicap dans le monde
3. Le handicap en France
4. Le handicap mental
5. Le handicap psychique
6. Les troubles neurodéveloppementaux
7. Zoom sur l’autisme
8. Les lois sur le handicap
9. Les établissements médico-sociaux
10. Les chiffres clé

1. Les différents handicaps

2. Le handicap dans le monde

Le monde compte actuellement
plus d'1 milliard de personnes
en situation de handicap.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé :

"est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises".

2. Le handicap dans le monde

Source OMS – 2019c

3. Le handicap en France

12 millions de personnes
sont touchées par un handicap en France

Selon la loi du 11 février 2005:

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

3. Le handicap en France

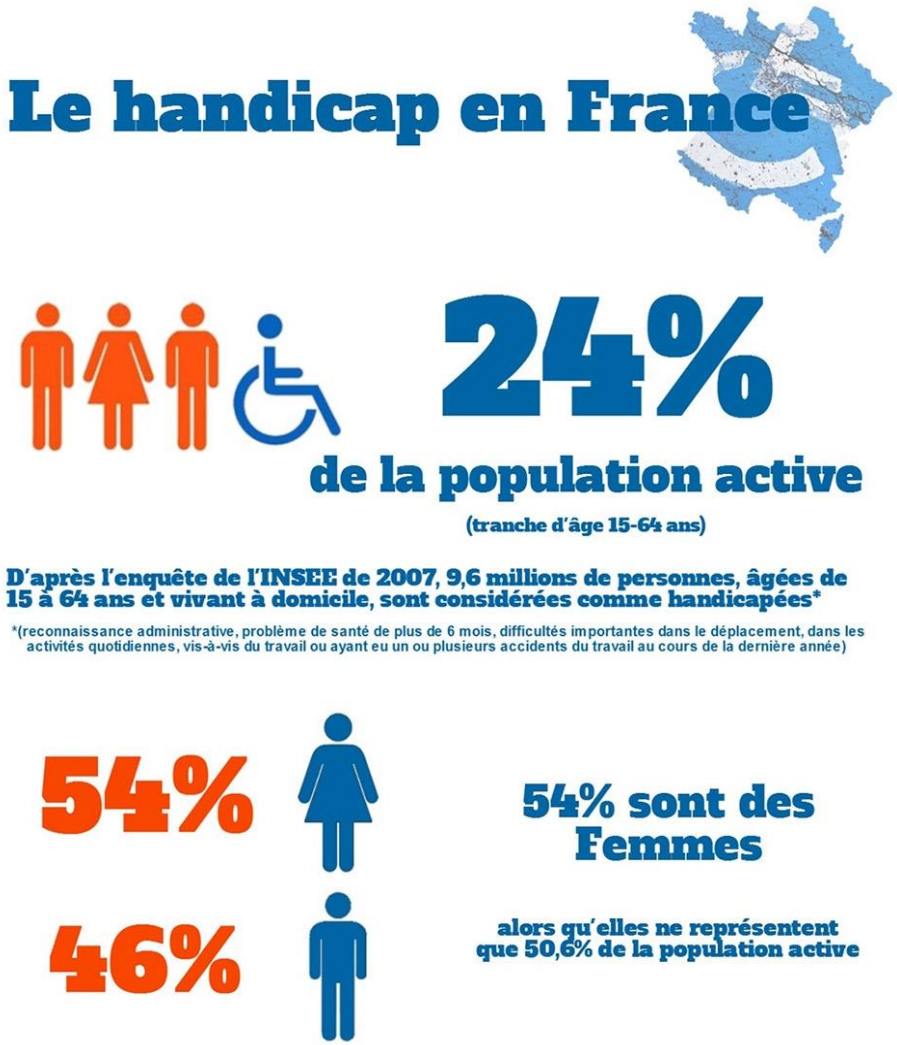

Source enquête INSEE – 2007

3. Le handicap en France

Quelques chiffres

Les principaux handicaps

2,3 millions

Les déficiences motrices

- concernent environ 5,8% de la population active
- chez 37%, la déficience est isolée ou prédominante.

Le handicap moteur recouvre les difficultés à se déplacer ou exécuter certains gestes ou mouvements.

5,2 millions

Les déficiences auditives

- concernent environ 13,2% de la population active
- 4 déficients auditifs sur 5 déclarent une ou plusieurs autres déficiences
- Moins de 1% des déficients auditifs utilisent la langue des signes

1,7 millions

Les déficiences visuelles

- touchent environ 4,3% de la population active
- comprennent 33% de déficience légère, 55% de moyenne et 12% de profonde (dont 3,6% d'aveugles)
- 30 % des déficients visuels souffrent d'un polyhandicap

0,7 million

Les déficiences intellectuelles

- 1,8% de la population active souffre de handicaps intellectuels (difficultés de l'apprentissage, du langage ou retards mentaux)

+ 2,8 million de personnes en situation de handicap psychique

Source Insee

3. Le handicap en France

Le plurihandicap

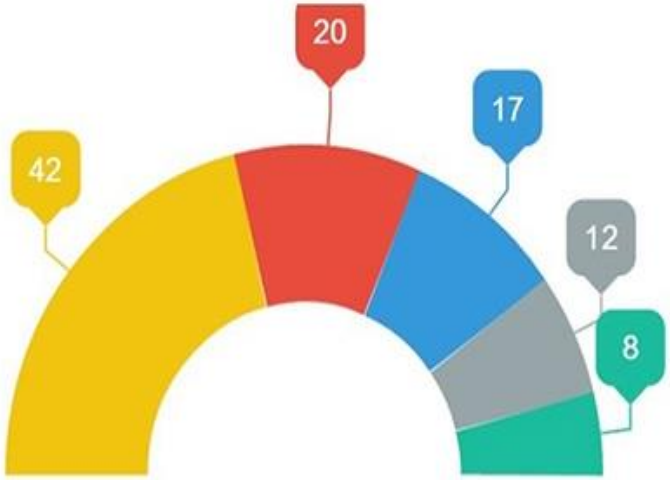

730.000 personnes

1 Handicap (42%) | 2 Handicaps (20%) | 3 Handicaps (17%)
4 Handicaps (12%) | 5 Handicaps ou plus (8%)

Certaines personnes peuvent souffrir de plusieurs handicaps ou déficiences.

On appelle cela le plurihandicap.

D'autres handicaps que les principaux existent (handicap sensoriel, troubles cognitifs, etc.).

Le plurihandicap ne doit pas être confondu avec le polyhandicap qui associe une déficience mentale sévère et un déficit moteur grave entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

4. Le handicap mental

La déficience intellectuelle encore appelée **handicap mental** peut apparaître à la naissance ou peut être la conséquence d'un accident de la vie.

Il résulte de pathologies identifiables telles les anomalies génétiques (Trisomie 21, X fragile…), de traumatismes (crâniens, accidents cérébraux), d'infections (méningite…) ou encore de prise de médicaments durant la grossesse.

Il s'agit d'une limitation des capacités intellectuelles.

Manifestations

- **Développement intellectuel** : difficultés d'apprentissage en lecture/écriture, difficulté de réflexion, lenteur
- **Inadaptation sociale** : peu d'autonomie, difficultés de communication, de prise de décision.
- **Difficultés quotidiennes** : les personnes peuvent éprouver des difficultés à mémoriser les informations, fixer leur attention, se repérer dans l'espace et le temps, maîtriser le calcul, la lecture, l'écriture, s'adapter aux changements imprévus, apprécier la valeur de l'argent.
- **Manifestations** : très variables en fonction des personnes, mais peu d'évolution dans le temps

Traitement

Une prise de médicaments très modérée.

Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et adapté à l'état et à la situation de la personne.

5. Le handicap psychique

Les troubles psychiques sont des perturbations de la santé mentale. Ils sont la conséquence de diverses maladies mentales (affection qui perturbe le comportement de la personne) :

- **les troubles graves de la personnalité**
- **certains troubles névrotiques graves** comme les TOC les Troubles du Spectre Autistique (TSA) ou troubles du développement (TDE);
- **les psychoses** : altération de la perception du rapport à la réalité. Exemple : schizophrénie;
- **les troubles de l'humeur** : maladies de l'affect. Exemple : dépression ou troubles bipolaires;

Le handicap psychique est une limitation des capacités intellectuelles.

Manifestations

- **Impact sur l'identité personnelle :**
  - ✓ dévalorisation de soi ou surestimation,
  - ✓ sensibilité aux imprévus, aux changements.
- **Capacités cognitives :**
  - ✓ difficultés de mémorisation, de repères spatiaux,
  - ✓ capacités intellectuelles conservées mais difficulté dans leur mise en œuvre, lenteur de compréhension.
- **Habilités sociales :** difficulté de distance avec autrui, soit trop proche, soit dans l'évitement.
- **Habilités professionnelles :** lenteur, difficultés de prise de décisions.

Traitement

Les soins médicaux sont souvent nécessaires et importants.

6. Les troubles neurodéveloppementaux

Les troubles du neuro-développement se caractérisent par une perturbation du développement cognitif ou affectif de l'enfant qui entraine un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial.

Manifestations

- Troubles du développement de la communication et des interactions sociales (autisme),
- Troubles du développement intellectuel (déficience intellectuelle ou retard mental),
- Troubles du développement de l'attention (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité ou impulsivité) et des fonctions associées (mémoire de travail, contrôle exécutif…)
- Troubles d'acquisition du langage ou des coordinations (dysphasies et dyspraxies)
- Troubles spécifiques des apprentissages scolaires (par exemple la dyslexie-dysorthograpie).

Traitement

Prise en charge par des professionnels spécialisés, en fonction des troubles : psychomotricité, ergothérapie, orthophonie …

7. Zoom sur l'autisme

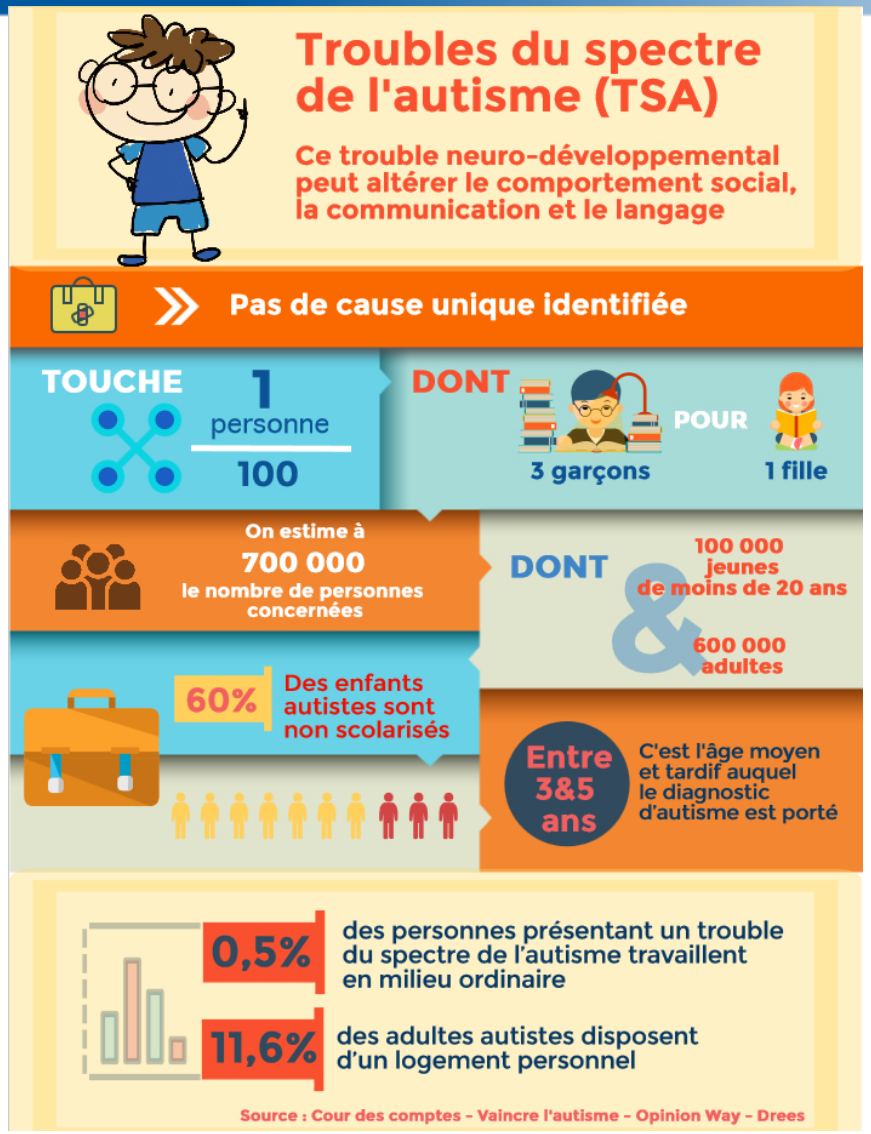

7. Zoom sur l'autisme

7. Zoom sur l'autisme

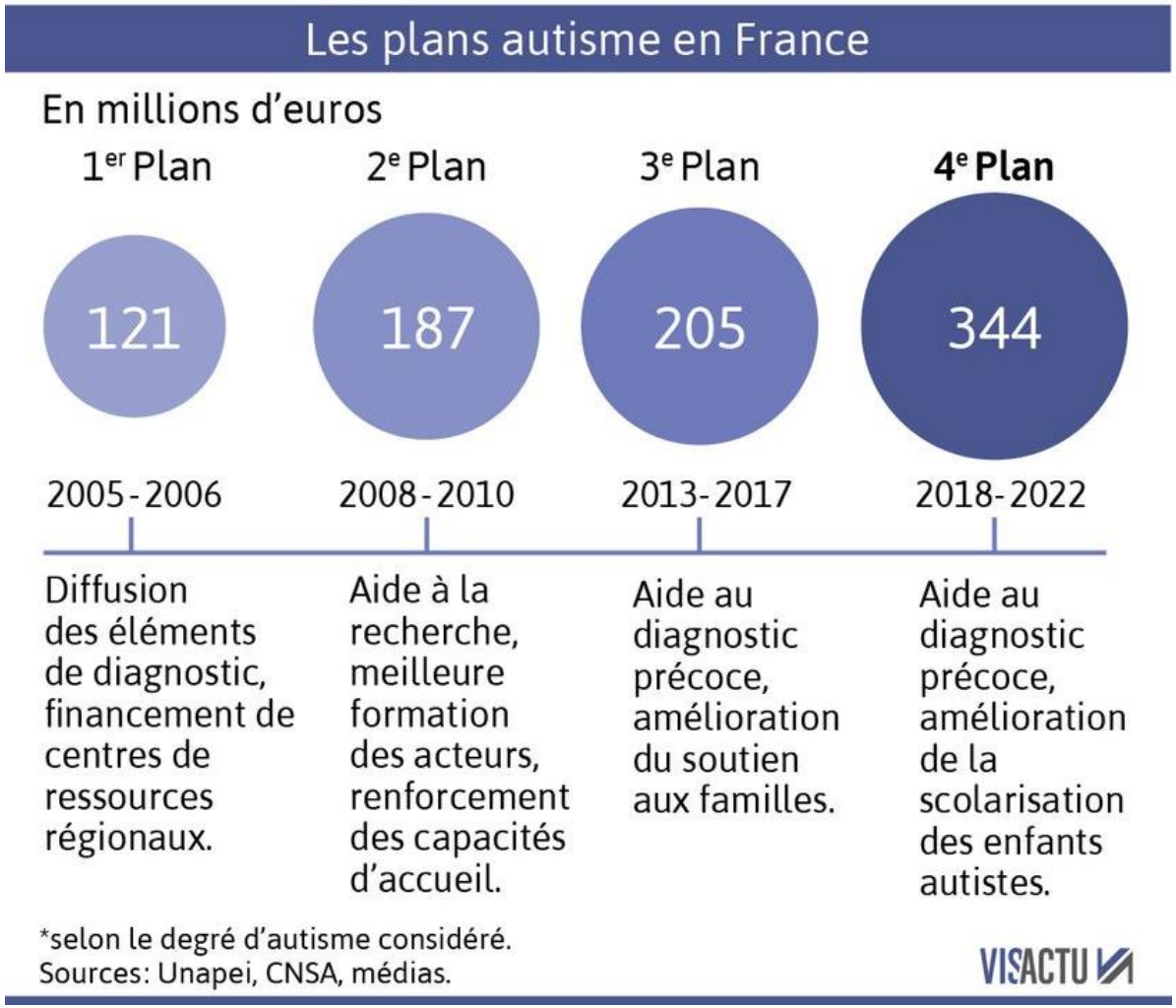

8. Les lois sur le handicap

Très faible reconnaissance du handicap et de la personne handicapée … jusqu'en 1975

1975 : Reconnaissance administrative du handicap

- **Création** et financement **des établissements médico-sociaux**
- **Cadre juridique de l'action des pouvoirs publics** : dépistage, obligation éducative, maintien autant que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

1987 : Création de l'obligation d'emploi des personnes handicapées

Toute entreprise de plus de 20 salariés doit compter 6% de personnes en situation de handicap dans ses effectifs

2 janvier 2002 : Rénovation de l'action sociale

Met **la personne en situation de handicap au centre du dispositif** d'accompagnement

7. Les lois sur le handicap

Loi du 11 février 2005
« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Une nouvelle définition du handicap

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

7. Les lois sur le handicap

La loi du 11 février 2005 - Droits des personnes handicapées

Principe de non discrimination : une personne, quel que soit son handicap, est avant tout un citoyen et doit à ce titre pouvoir participer pleinement à la vie de la société.

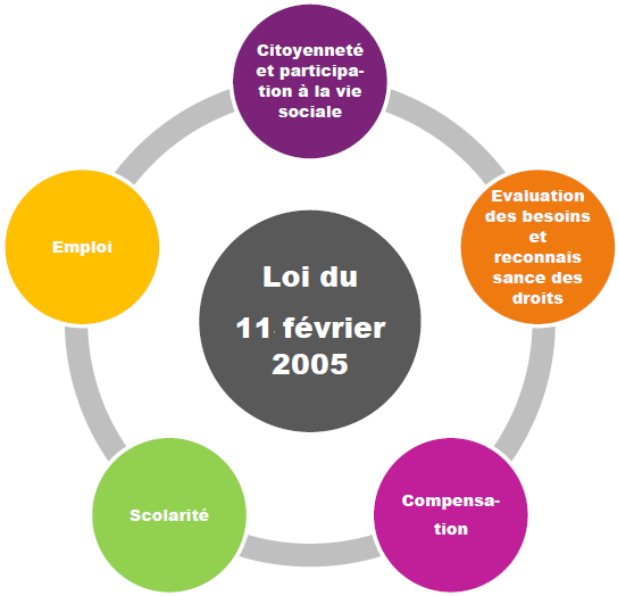

Obligations de mise au normes d'accessibilité, notamment pour les établissements publics.

8. Les établissements médico-sociaux

Depuis la loi du 11 février 2005, toute personne en situation de handicap a droit à un parcours de suivi adapté.

Elle peut être amenée à séjourner à temps plein ou à temps partiel dans un établissement médico-social.

Ces établissements sont autorisés et financés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental ou la CPAM pour les établissements de soin

L'orientation dans l'établissement se fait en fonction de l'âge et du handicap de la personne.

8. Les établissements médico-sociaux

- ✓ **Plus de 30.000** établissements et services médico-sociaux en France.

- ✓ **495.000 places** en établissements et services en 2017 pour accompagner les personnes handicapées dont
  - 159.000 places pour les enfants
  - 335 000 places pour les adultes

- ✓ **89%** des places pour personnes handicapées dans des établissements sont de statut privé à but non lucratif, 10% de statut public et moins de 1% de statut privé.

12, 5 milliards d'euros seront dédiés au handicap en 2021

8. Les établissements médico-sociaux

Répartition du nombre de places entre les 4 180 structures pour enfants et adolescents

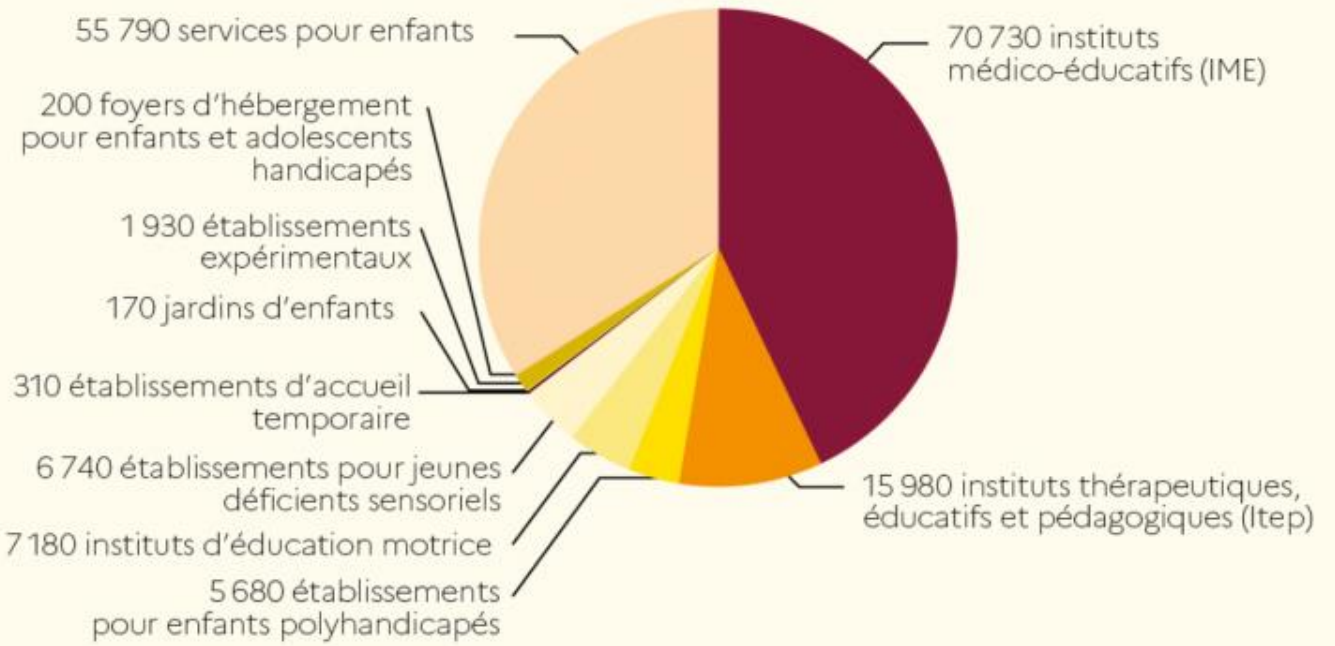

Lecture • Au 31 décembre 2018, il y a 55 790 places dans les services pour enfants handicapés en France.
Champ • Établissements et services pour personnes handicapées, France entière.
Source • DREES, enquête ES-Handicap 2018.

8. Les établissements médico-sociaux

Répartition du nombre de places entre les 8 240 structures pour adultes

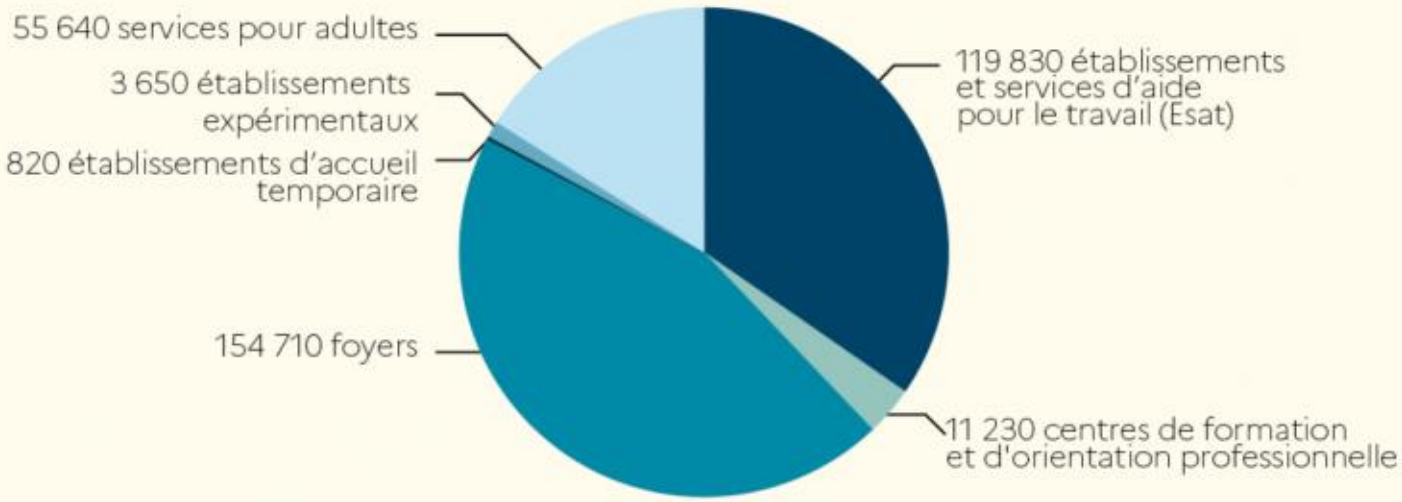

Lecture • Au 31 décembre 2018, il y a 55 790 places dans les services pour enfants handicapés en France.
Champ • Établissements et services pour personnes handicapées, France entière.
Source • DREES, enquête ES-Handicap 2018.

9. Les chiffres clé du secteur médico-social

Bénéficiaires de prestations

- ✓ **350.000 allocataires** de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- ✓ **1.130.000 bénéficiaires** de l'Allocation aux Adultes Handicapés versée par la CAF (AAH).
- ✓ **272.000 bénéficiaires** de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé versée par la CAF (AEEH) fin 2017.

Emploi

- ✓ **2,7 millions** de personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) sont bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap ou d'une perte d'autonomie et seulement **35% d'entre eux occupent un emploi**.

Scolarité

- ✓ **350.000 enfants ou adolescents en situation de handicap scolarisés** à la rentrée 2015, dont 279.000 en milieu ordinaire (soit 80%, et 20% en établissement hospitalier ou médico-social).

Et nous ? Que pouvons-nous faire ?

Quelle aide apporter ?

Soyons des colibris,
participons à amener du bien-être et du mieux-vivre
par une action solidaire et bienveillante !

ANNEXE 1
Descriptif détaillé des Établissements médico-sociaux

8. Les établissements médico-sociaux

Depuis la loi du 11 février 2005, toute personne en situation de handicap a droit à un parcours de suivi adapté.

Elle peut être amenée à séjourner à temps plein ou à temps partiel dans un établissement médico-social.

Ces établissements sont autorisés et financés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental ou la CPAM pour les établissements de soin.

C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui se prononce en équipe pluridisciplinaire sur l'orientation de la personne en situation de handicap en fonction de ses compétences et de ses besoins.

Elle désigne alors les établissements ou services correspondant aux besoins de la personne.

L'orientation dans ces établissements est prononcée pour une durée comprise entre un et cinq ans.

8. Les établissements médico-sociaux

	ENFANTS HANDICAPÉS	PRINCIPAUX PARTENAIRES
DÉPISTAGE PRÉCOCE	CAMSP CMPP Centre de ressources	→ MDPH → PMI → Maternité → Lieux d'accueil de la petite enfance → Maison des adolescents
ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE	IME IEM ITEP EEAP ETAB. EDUC. DEF SENSORIEL SESSAD	→ Établissements scolaires et de formation → Service public de l'emploi, Cap emploi → Services d'insertion professionnelle et entreprises → Médecine de ville → Intervenants paramédicaux libéraux → Réseaux de santé → Établissements de santé (néonatalité, réa-pédiatrie, SSR pédiatrique…) → Santé mentale (pédopsychiatrie, CATTP…)
PRISE EN CHARGE INSTIT.	CAFS	→ Services à la personne → Services liés au logement → Services liés aux loisirs, aux sports, à la culture… → Services liés à la Protection de l'enfance (CG-ASE, MECS…)

Financement AM Co-financement AM-CG

8. Les établissements médico-sociaux

	PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES	PRINCIPAUX PARTENAIRES
INSERTION PROFESSIONNELLE	ESAT*	→ MDPH → GEM
	CRP-CPO-UEROS	→ Service public de l'emploi → Organismes de formation → Services d'insertion professionnelle
		→ **EA et CDTD**
SERVICES	SAVS, SAMSAH	→ Entreprises
	SSIAD	→ Médecine de ville → Intervenants paramédicaux libéraux → Réseaux de santé → Établissements de santé → Santé mentale (adultes)
	SAAD	
	SPASAD	
ÉTABLISSEMENTS	Établissements « médicalisés »	
	MAS, MAS DE JOUR, MAS HT	→ **Accueillants familiaux**
	FAM, FAM DE JOUR, FAM HT	→ Services liés au logement
	Établissements non « médicalisés »	
	FH-FV, FV DE JOUR, FV HT	→ Service à la personne → Services liés aux loisirs, aux sports, à la culture…

Financement AM — Financement CG — Co-financement AM-CG — * Aide sociale de l'État

8. Les établissements médico-sociaux

	PERSONNES ÂGÉES	PRINCIPAUX PARTENAIRES
SERVICES	SSIAD SAAD SPASAD	→ Médecine de ville → Intervenants paramédicaux libéraux
ALTERNATIVES	HÉBERGEMENTS TEMPORAIRES ACCUEILS DE JOUR	→ Établissement de santé (USLD, SSR, HAD,MCO, Urgences, soins palliatifs...) → Santé mentale (adultes) → CLIC → MAIA → Réseaux de santé
HÉBERGEMENT	Établissements « médicalisés » EHPAD (dont PASA, UHR et certaines PUV) Établissements non « médicalisés » EHPA (dont PUV, Logements-Foyer)	→ Services à la personne → **Accueillants familliaux**

Financement AM — Financement CG — Co-financement AM-CG

8. Les établissements pour enfants

Les Instituts Médico-Educatifs (IME) sont des établissements médico-sociaux. Ils dispensent une éducation et un enseignement spécialisés pour des enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle.

Ils sont spécialisés selon le degré et le type de handicap du public accueilli.

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) sont des structures médico-sociales qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment les troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents se trouvent, malgré des capacités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

8. Les établissements pour enfants

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sont constitués d'équipes pluridisciplinaires. Ils apportent un soutien spécialisé à l'enfant ou l'adolescent handicapé pour le maintenir dans son milieu de vie ordinaire et d'éducation.

Ils participent à son intégration scolaire ou à l'acquisition de son autonomie.

Le soutien du SESSAD peut prendre différentes formes selon les besoins de l'enfant (soutien scolaire et social, soins spécifiques, soutien à la famille).

8. Les établissements pour enfants

Les Instituts d'Éducation Motrice (IEM) accueillent des enfants atteints de déficience motrice avec ou sans troubles associés.

La prise en charge peut concerner les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire dans l'enseignement général, professionnel et technologique.

De nombreux autres établissements prennent en charge des enfants avec un handicap moteur avec ou sans troubles mentaux associés: polyhandicap, surdité, cécité …

Ils prennent en compte le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, la compensation du handicap, l'acquisition de connaissances scolaires et d'une formation professionnelle, afin de réaliser l'intégration familiale, sociale et professionnelle des enfants qu'ils accompagnent.

8. Les établissements pour adultes

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Ce sont des établissements médico-sociaux chargés d'offrir aux personnes accueillies différentes activités à caractère professionnel qui donnent lieu au versement d'une rémunération garantie et à un soutien médico-social et éducatif.

La personne est accueillie dans les ESAT à temps complet ou à temps partiel (combiné à une section occupationnelle à temps partiel). En fonction des besoins, un hébergement en Unité ou Foyer d'Hébergement est également possible.

A noter : le travailleur en ESAT a un statut d'usager d'établissement médico-social et non de salarié,

8. Les établissements pour adultes

Les Foyers d'Hébergement pour travailleurs handicapés

Ces établissements assurent l'hébergement des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, dans un ESAT.

La formule d'hébergement peut varier, pouvant aller du bâtiment spécifique et autonome, aux petits groupes de logements.

L'encadrement peut laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie sociale (participation à la vie du foyer : courses, préparation des repas...).

8. Les établissements pour adultes

Les Foyers Occupationnels ou Foyers de vie

Ces foyers accueillent des personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle et de vivre à domicile.

Ces personnes disposent cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes, à des activités ludiques et éducatives. Elles peuvent également participer à une animation sociale.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Ces foyers accueillent des adultes lourdement handicapés qui ont besoin d'une aide pour la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne.

Ces personnes nécessitent des soins et un suivi médical réguliers. Des animations sociales adaptées sont également proposées.

Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)

Ces établissements ont pour mission d'accueillir des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée pour effectuer les actes de la vie courante. Leur état nécessite en outre une surveillance médicale et des soins constants.

ANNEXE 2
Missions d’un ESAT

Exemples
ESAT Les Néfliers (Fourqueux)
ESAT Les Courlis (Chatou)

Mission des ESAT

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement CAT)

Offrir aux personnes en situation de handicap une activité à caractère professionnel leur permettant de s'insérer socialement dans le milieu ordinaire :

- par des activités de production adaptées aux capacités de chacun,
- par des activités extraprofessionnelles favorisant son épanouissement personnel

- Combinaison d'une mission sociale et d'une mission économique

Permettre une insertion par le travail des personnes en situation de handicap par la mise en place de procédés et outils adaptés permettant une compensation des difficultés des personnes accueillies

Mission des ESAT

Accompagnement et Projet Personnalisé

Insertion Sociale et Professionnelle

Activité Adaptée aux capacités

Formation et développement professionnel

Développement économique en lien avec les entreprises du milieu ordinaire

L'ESAT Les Néfliers et l'ESAT Les Courlis
40 années d'expérience, huit pôles d'activités…

La mission des ESAT Les Néfliers et Les Courlis est de favoriser l'intégration sociale de la personne en situation de handicap, en l'accompagnant dans l'exercice d'activités professionnelles adaptées.

205 personnes en situation de handicap travaillent en équipes pluridisciplinaires, encadrées par deux équipes de 26 moniteurs expérimentés.

- **Créés en 1973 et en 1991, Les Néfliers et Les Courlis sont des établissements de sous-traitance qui travail avec les plus grandes entreprises pour une large gamme de prestations**

Travail à façon

Conditionnement

Reprographie

Mailing - Routage

Entretien des espaces verts

Repassage

Atelier à crêpes

Saisie informatique

Un matériel professionnel

Un contrôle qualité rigoureux

- Cahiers des charges fournis par les clients
- Relecture commune clients / production pour valider le niveau de qualité attendu : réalisation de fiches de production

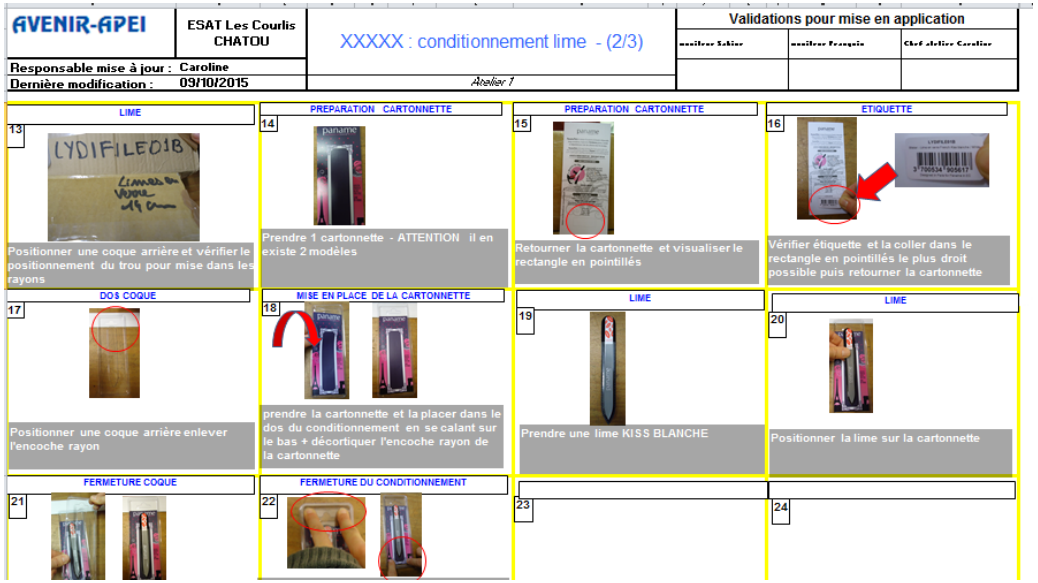

- Compensation du handicap par adaptation des postes, comptage par lots,…
- Contrôle et validation de la production à 100% par les moniteurs d'atelier

…et une logistique performante

ESAT Les Néfliers & **ESAT** Les Courlis

Une garantie de qualité et de rapidité

- Compensation du handicap : utilisation d'outils adaptés, formation accrue à tous les gestes demandés
- Travail en nombre : une équipe de travailleurs handicapés effectue le travail de personnes valides, sans stress ni pression
- Contrôle continu : à chaque étape de la prestation et en fin de travail par les travailleurs eux-mêmes et par les moniteurs

Les « Plus » de nos ESAT

- Efficacité, rapidité, qualité
- Des devis rapides et détaillés pour un travail clé en main
- Un service de livraison sur toute l'Ile de France
- Deux chefs d'atelier expérimentés, vos interlocuteurs privilégiés

Ils ont choisi de nous faire confiance

Services annexes à la production

Le Service Médico-Social

Objectif : Accompagner la personne en situation de handicap, tout au long de son parcours à l'ESAT

- Accueil et suivi des stagiaires
- Accompagnement des bénéficiaires sur le plan médico-social (psychologique, social…)
- Elaboration du projet professionnel et personnalisé de chacun
- Collaboration avec le réseau sanitaire et social et les associations tutélaires

Services annexes à la production

La Section d'Adaptation Spécialisée

- Un soutien spécifique à la personne en difficulté
- Une série d'actions adaptées et personnalisées

Le Service Restauration

- 2 services quotidiens
- 130 repas préparés chaque jour par un chef détaché par sodexo
- Service et plonge assurés par les bénéficiaires de l'ESAT, tous formés HACCP

Les actions favorisant la participation et l'intégration des bénéficiaires

- La formation
- Les activités de soutien
- Le Conseil de la Vie Sociale
- La commission repas

La dynamique de nos ESAT

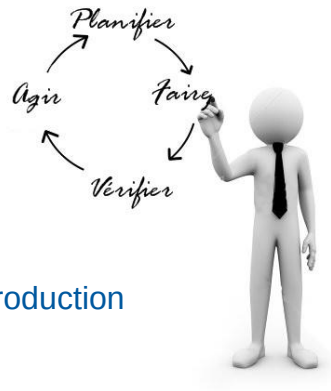

- **Démarche continue d'amélioration de la qualité**
  - Evaluations interne et externe
  - Travail permanent sur les axes de progrès identifiés
  - Mise en place de procédures de travail et contrôles qualité à chaque étape de la production

- **Poursuite du développement de nouvelles activités économiques et prestations extérieures**

- **Communication auprès du public par l'intermédiaire de l'Atelier à Crêpes et de nos films de présentation**
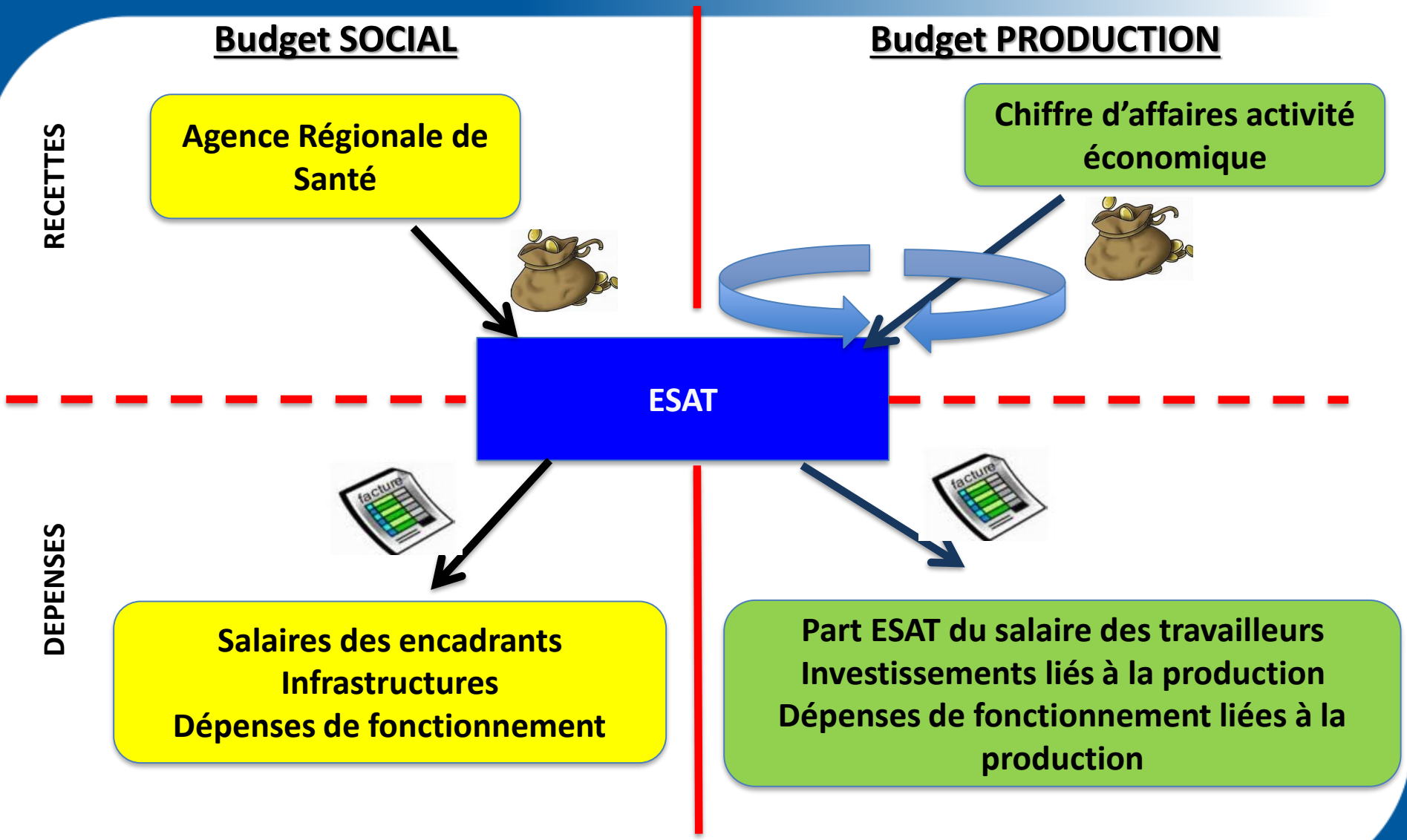
Financement d'un ESAT